

F.S.U. 88

Bulletin de la Fédération Syndicale Unitaire des Vosges

Édito

Une urgence à géométrie variable

Cela ne pouvait pas attendre : il fallait organiser des élections législatives immédiatement après la déroute du parti présidentiel aux élections européennes. Au passage, nous avions pourtant été prévenus·es : il ne faudrait pas tirer de bilan national d'une élection européenne...

Les résultats proclamés, l'urgence fut subitement moindre. Au point qu'au moment de boucler cette publication, nous ne connaissons le nom du Premier ministre – validé par le

Rassemblement national – et de son gouvernement très à droite que depuis quelques jours. Aucune illusion de notre côté : le bloc portant les revendications les plus proches de celles de la FSU fait face à deux autres blocs profondément hostiles. Au demeurant, si le paysage médiatique laisse volontiers penser que la France est un pays de droite voire d'extrême droite, le barrage dit républicain tient toujours. La FSU y a pris toute sa part et continuera à prendre ses responsabilités pour lutter contre les politiques antisociales et à porter haut la nécessité d'une bifurcation écologique...

... car le temps presse. C'est déjà l'automne, et le temps de l'examen du budget. Après des J.O.P. qui ne ruisselleront jamais, les lettres plafond pour le budget 2025 sont envoyées, la commission des Finances est méprisée, et aucun changement de cap n'est à signaler. Pour les services publics, c'est clair : l'austérité, encore et toujours. Et si le ministère de la Défense ne sera pas à plaindre, l'écologie devra cyniquement se contenter de la sobriété.

Qu'elle nous paraît lointaine, cette époque où pour se faire élire, il fallait prétendre avoir pour ennemie la finance. Aujourd'hui, les forces sociales sont criminalisées, quand bien même leurs modes d'action sont tout ce qu'il y a de plus démocratique et légitimes. Continuons : dans la rue le 1^{er} octobre !

Gabrielle HEBERT et Vincent SCHAEFER
Co-scrétaires départementaux

Expéditeur :

FSU
6 Maison des Associations
Rue du Général Haxo
88000 ÉPINAL



Déposé le 25 septembre 2024

SOMMAIRE

Page 1

Éditorial

Page 2

L'UNSS menacée

Militer à la FSU 88 : Julien, représentant
FSU à la CDAS

Page 3

Plan social à la PJJ : l'importance de nos
collègues contractuel·les !

Page 4

CSA de rentrée : la responsabilité renvoyée
aux équipes



<http://fsu88.fsu.fr>

L'UNSS menacée

L'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), créée en 1977, est une fédération sportive française dédiée à la promotion et au développement des activités sportives dans les établissements scolaires. Héritière des premières initiatives sportives scolaires du début du XX^e siècle, l'UNSS s'est rapidement imposée comme un acteur incontournable de l'éducation par le sport. Elle offre aux collégien·nes et lycéen·nes la possibilité de participer à des compétitions sportives, de découvrir de nouvelles disciplines et de se former à des valeurs fondamentales comme l'esprit d'équipe, le respect et la solidarité. Au fil des décennies, elle s'est diversifiée, couvrant plus de cent disciplines et s'adressant à des centaines de milliers de jeunes chaque année. Elle complète la formation des élèves avec les Jeunes Officiels (arbitrage), les coaches, les jeunes reporters. Elle est la première fédération en termes de licenciés.

Cependant, l'UNSS traverse aujourd'hui une crise profonde qui menace son existence même. Depuis plusieurs années, elle fait face à des coupes budgétaires, à une précarisation des moyens et à une baisse du nombre de licencié·es, en partie suite aux réformes successives. Ces menaces se sont amplifiées en 2024, dues à une gestion jugée catastrophique sous la direction d'Olivier Girault, et déjà initiée sous Laurent Petrynska, à la tête de la Direction Nationale de l'UNSS. Les changements imposés, notamment les nouvelles catégories d'âge, la mixité obligatoire et les charges financières croissantes pour les associations sportives, mettent en danger la pratique sportive scolaire. Ces nouveaux fonctionnements placent non seulement les enseignant·es d'EPS sous pression, mais ils contribuent également à fragiliser l'adhésion des établissements, augmentant le risque de désaffiliation de plusieurs EPLE. Le SNEP-FSU alerte sur cette situation critique, qui pourrait à terme mener à l'affaiblissement, voire à la disparition, de cette institution essentielle pour la jeunesse et l'éducation.

P. Vergé-Sépanik

Militer à la FSU 88 : Julien, représentant FSU à la CDAS



Militant FSU-SNUipp, je siège à la Commission Départementale d'Action Sociale (CDAS) dans les Vosges pour la FSU. Il s'agit d'une instance qui se réunit environ une fois par mois. Elle permet aux collègues en difficulté financière d'obtenir éventuellement une aide ponctuelle.

Les situations personnelles sont présentées par l'assistante Sociale de la DSDEN qui est le lien entre les collègues et la CDAS. Les membres de la CDAS (MGEN, administration, représentant·es du personnel dont la FSU) se concertent et proposent une aide financière ponctuelle ou un prêt à taux zéro pour les collègues qui subissent un « accident de la vie » ou dont les revenus sont insuffisants pour satisfaire leurs besoins.



Tout personnel de l'Éducation Nationale peut bénéficier d'une aide ponctuelle ou d'un prêt à taux zéro de la CDAS (AESH, AED, enseignant·es du primaire et du secondaire, retraité·es...). Pour toute demande à l'action sociale, il vous faut contacter l'assistante sociale à la DSDEN. Mme Compte ayant pris sa retraite, c'est désormais Mme Pigeon qu'il faudra joindre au 03 29 64 80 46. C'est avec elle que vous monterez un dossier qui sera examiné lors de la commission.

Concernant toutes les autres aides de l'action sociale (chèques vacances, garde d'enfants, aide au logement, aide aux études...), vous trouverez les infos dans les plaquettes reçues dans les établissements scolaires, en vous rendant sur le site <https://www.ac-nancy-metz.fr/actionsociale>, ou en sollicitant les militant·es FSU du département !

La PJJ est trop dépensièr·e dans la gestion de sa masse salariale. C'est par cette justification que, le 31 juillet 2024, Caroline Nisand, directrice de la protection judiciaire de la jeunesse, annonce la suppression au niveau national d'environ 500 postes d'agent·es non titulaires (ANT) sur les 2 000 qui sont sous contrat avec la PJJ, qui compte 10 000 professionnel·les au total. Quid des 20 000 jeunes qui sont accompagné·es par les 500 collègues concerné·es ? À cette annonce, les professionnel·les, déjà sous tension en raison de la charge de travail trop importante, ont réagi par le dégoût et la colère. Alors que nous avons vécu, il y a quelques semaines, une séquence politique particulièrement intense, instrumentalisant la justice des enfants et la PJJ à des fins sécuritaires et discriminantes, comment expliquer une telle saignée dans les moyens dédiés à l'accompagnement de ces jeunes ?

Ladite Mme Nisand, dont le courage est bien connu, administre et ne veut surtout pas contrarier Bercy. Alors, elle laisse aux directions régionales le soin de couper dans les effectifs, se riant des conséquences pour les contractuel·les, les jeunes et les familles qui les accompagnent. Certain·es professionnel·les, bien qu'ayant signé des renouvellements de contrats, s'entendent dire que finalement, c'est terminé et que peut-être, si on a le budget nécessaire, on pourra les réembaucher dans deux mois. Sans compter des annulations de procédures de recrutements pour des professionnel·les qui avaient fait des démarches pour débuter leurs missions à la PJJ. Tant pis pour le service public de la PJJ !

Le 6 août, le cabinet du Garde des sceaux annonce le déblocage d'une réserve budgétaire de trois millions, mais la DPJJ n'affecte pas l'intégralité de cette somme aux RH. Où est cet argent ? Le 16 août, la DPJJ, plus par peur de condamnation devant le TA que par une prise de conscience des conséquences pour les contractuel·les concerné·es, transmet au DIR un nouvel arbitrage, indiquant que les contrats signés et transmis avant le 31 juillet seront honorés. Sous la direction territoriale Lorraine Sud, dix voire onze collègues sont concerné·es, sur les 15 contrats refusés. Pour donner une idée, dans le 54-55-88, 27 recrutements de contractuel·les étaient initialement autorisés (prolongations et nouveaux recrutements) !

L'annonce du 06 août est une avancée... largement insuffisante : grève et mobilisation le 14/08. Plusieurs services ont un taux de grévistes important, certains atteignant les 100 %. Malgré cela, la DPJJ confirme qu'elle n'utilisera pas les trois millions débloqués pour renouveler tous les contrats indispensables au bon fonctionnement des services. Nouvelle journée de mobilisation et d'action le 29/08 : des rassemblements importants ont lieu dans de nombreux territoires et la grève est encore en hausse. Ça et là, des élu·es viennent apporter leur soutien. Des avocat·es, greffier·es et magistrat·es manifestent devant les Tribunaux Judiciaires. Toutes ces actions sont largement relayées sur le plan médiatique. La pression et la mobilisation ont déclenché la saisine de l'Inspection Générale de la Justice ainsi que des autorisations dans certaines DIR à recruter à partir du 1^{er} novembre (à confirmer). Malgré tout, cela reste insuffisant et il faut étendre la mobilisation pour défendre une justice des mineur·es de qualité.

En plein cœur de la crise qu'elle a elle-même provoquée, la directrice de la PJJ fait fi du dialogue social et des sollicitations de l'intersyndicale. Alors que lui sont demandées des données chiffrées sur la situation actuelle pour la rencontre avec l'IGJ, la directrice en diffère la transmission. Un nouvel appel à la grève et à la mobilisation est lancé pour le 19/09. Néanmoins, cela suffira-t-il à faire plier la DPJJ ? Au regard des derniers mouvement sociaux, celui contre la réforme des retraites notamment, la question des moyens à engager pour construire un rapport de force se pose.

Comme toujours, les travailleur·ses, collectivement, sont les mieux placé·es pour décider des modes d'actions. Au STEMO d'Épinal, où il manque 2,5 ETP, quatre professionnel·les n'étaient pas renouvelé·es avant la décision du 06/08. Désormais, c'est deux... et c'est encore inadmissible. En plus de la grève du 19/09, l'équipe va se réunir et mettre en place des actions pour maintenir ces collègues et obtenir le recrutement d'autres professionnel·les nécessaires à un travail de qualité.

Ce mouvement permet aussi de mettre en lumière qu'à la PJJ, 2 000 collègues (20 % des effectifs) sont précaires. Sans elles, sans eux, le service public de la PJJ ne fonctionne pas. Un plan de titularisation des agent·es non titulaires pour en finir avec la précarité est donc indispensable.

Harry Condi

CSA de rentrée : la responsabilité renvoyée aux équipes

Le 09 septembre 2024 s'est tenu le comité spécial d'administration départemental. L'ordre du jour portait sur l'implantation de moyens provisoires dans le 1^{er} degré suite au constat des effectifs 2024-2025. Pour la FSU, c'est Pascale Vergé-Sepanik (professeure d'EPS), Céline Lecompte (professeure des écoles), Vincent Mayer (professeur des écoles) et Gabrielle Hebert (professeure des écoles) qui étaient présent·es.

Après la lecture des déclarations liminaires des différentes organisations syndicales (CFDT / FO / UNSA / FSU), la DASEN a rappelé des chiffres de démographie. Les Vosges subissent à nouveau une forte baisse d'effectifs, -2,9 % pour la rentrée 2024-2025 par rapport à la rentrée 2023-2024. Prenons garde car à en croire les services de la DSDEN, le département sera bientôt complètement dépeuplé !

La FSU et les différentes organisations syndicales ont fait remonter à Mme la DASEN les informations qui leur ont été communiquées, puis, suite à une levée de séance, Madame la DASEN a accordé une aide pédagogique à l'école de Cheniménil (effectifs chargés, dont une classe à 32 élèves, de CM1 / CM2) une autre à l'école de Dogneville (moyenne de 27,2 élèves par classe), et la troisième aide pédagogique à l'école maternelle de Xertigny (3 classes de 30 élèves). D'autres écoles dont les effectifs sont élevés bénéficieront de l'aide, non négligeable mais très insuffisante, des brigades d'intervention ruralité.

La FSU 88 regrette que l'administration ait trouvé une nouvelle « formule magique » pour chercher à faire taire les argumentaires de défense des écoles. À savoir que lorsque les inspecteur·trices exposent les situations des écoles de leur circonscription, elles et ils n'ont de cesse de dire que les difficultés liées aux effectifs trop importants résultent de « choix d'équipe ».

Par exemple, une des deux classes d'une école est trop chargée ? L'inspection nous explique que c'est un choix pédagogique d'avoir laissé les CP avec les maternelles, bénéficiant donc de l'aide de l'ATSEM, plutôt que de les basculer dans l'autre classe, qui compterait alors cinq niveaux, et ce dans une salle de classe plus réduite. Dans une autre école, la classe de maternelle est trop chargée ? C'est un choix pédagogique d'avoir décidé de ne pas créer de classe de GS / CP ! Mais l'administration ne s'interrogera jamais sur la présence possible d'une ATSEM pour s'occuper des GS pendant l'apprentissage de la lecture des CP. Cela ressemblerait à s'y méprendre à renvoyer aux individus des problèmes structurels, et à faire peser les conséquences de décisions politiques sur les agent·es...

Cette mauvaise foi est difficilement entendable pour des militant·es syndicaux·ales qui exercent le métier et connaissent la réalité des conditions de travail et d'apprentissage. Les équipes pédagogiques font les meilleurs choix possibles dans les contraintes (effectifs, locaux, personnels disponibles...) qui leur sont imposées. Les classes en sureffectifs nous sont imposées en raison de la prévalence d'une logique purement comptable, et au sacro-saint rapport entre le nombre de professeur·es du département sur le nombre d'élèves vosgien·nes. Les fermetures de postes à répétition et la non prise en compte des spécificités du département (écoles rurales, avec des nombreux cours multiples) n'en sont qu'une conséquence. **Écoutons enfin les actrices et les acteurs de terrain, qui connaissent leur métier et les contraintes qui y sont liées.**

Gabrielle Hébert

Dates à réserver :

- 1^{er} octobre : mobilisation pour la Fonction publique et les services publics
→ rendez-vous à 14h place Foch à Épinal !
- 18 & 19 décembre 2024 : congrès départemental FSU 88 à Épinal
- 20 septembre 2025 (sous réserve, lieu à définir) : fête de la FSU, 2^e édition



Directeur de la Publication : Norbert GILET
FSU Vosges 6 Maison des associations Rue du général Haxo 88000 ÉPINAL

Tel: 03 29 35 40 98

Mail : fsu88@fsu.fr Site FSU Vosges : <https://fsu88.fsu.fr/>

Trimestriel - Abonnement : 4 € - Prix au Numéro: 1 € - Imprimé par nos soins

N° ISSN : 1259-2501 - N° CPPAP : 1021 S 07553 - Dépôt légal : 3^e trimestre 2024

Ce bulletin vous a été envoyé grâce aux fichiers informatiques des syndicats de la FSU du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à celle-ci.